



Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand) Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.49975

## Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nichtkommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.





du XVIII siècle (S. 595-605), Jean Leflon, La suppression de l'abbaye de Saint-Thierry (S. 607-612).

Der materialreiche Band schließt mit einer Zeittafel, einer Bibliographie und einem Namensregister.

Rudolf Schieffer, Bonn

Jörg Jarnut, Bergamo 568-1098. Verfassungs-, Sozial- und Wirtschaftsgeschichte einer lombardischen Stadt im Mittelalter, Wiesbaden (Franz Steiner) 1979, in-8°, VI-330 p. (Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte. Beiheft 67).

Consacrer une monographie d'ampleur mesurée à Bergame et à son contado au haut Moyen Age est un choix qui se justifie aisément. Il s'agit en effet d'une de ces villes moyennes d'Italie du Nord qui, sans rivaliser avec ses voisines plus éclatantes et mieux connues comme Milan ou Crémone, est cependant susceptible d'offrir un cas de figure original; propre, en tout cas, à vérifier ou à corriger les conclusions établies à partir d'un »modèle« milanais difficilement transposable à l'ensemble des villes lombardes. Ajoutons que pour mener à bien son entreprise, l'a. bénéficiait d'un double avantage puisqu'il n'était pas gêné par une littérature surabondante et qu'il pouvait disposer d'une documentation notable: point de grandes chroniques urbaines comme à Milan, certes, mais tout de même un bon millier de chartes antérieures à 1100 dont plus de 80% pour la période 950–1100.

Si les limites chronologiques choisies (568–1098) posent un problème sur lequel nous reviendrons, l'espace à étudier s'imposait dans ses claires délimitations: la cité et son comitatus, qui s'affirme à partir du X' siècle comme une circonscription bien définie et stable, en correspondance générale avec les limites du diocèse, sauf dans sa partie méridionale confrontant le diocèse de Crémone. Voilà donc fixé dès l'abord un décor dont la perspective s'articule en trois plans: au premier, une cité dont l'enceinte fortifiée, reconstruite au début du X' siècle en rapport avec les incursions hongroises, resserre un périmètre urbain de 26 ha; cette ville perchée sur son puy domine un suburbium délimité par un cercle de quelque 3 km de rayon; au delà, un contado de 3500 km² allant de la Valtelline au Nord à Casalbuttano au Sud et de l'Adda à l'Ouest jusqu'à l'Oglio à l'Est. Un pays très varié, donc, avec monts et vallées intra-alpines, collines préalpines, plaine de remblaiement alluvial. Le tout parcouru par de nombreux cours d'eau et bien relié à l'ensemble du réseau urbain padan par des voies terrestres dont le tracé essentiel est le plus manifeste héritage de l'Antiquité: bref, un bon pays.

De cette ville et de son contade, l'a. commence, dans un premier chapitre, par retracer l'histoire Ȏvénementielle«, découpée en tranches simples: époque lombarde, franque, temps des rois »nationaux«, des Ottons, des Saliens. Cette mise en place des grands cadres chronologiques est claire et bien faite. Elle était nécessaire tant les travaux antérieurs étaient ponctuels ou, comme la »Storia di Bergamo e dei Bergamaschi« de Belotti, synthétiques et, pour le Moyen Age, de seconde main. Ainsi se trouvent tout de suite mis en séquence claire des faits dont l'importance ressort au cours des chapitres thématiques qui suivent.

Le second chapitre est consacré à l'histoire des institutions. L'étude de la présence royale et des conditions d'exercice du pouvoir public à Bergame et dans le contado est bien conduite. Emprise foncière, d'abord. A côté du vieil ouvrage plus général et toujours utile de P. Darmstädter, l'étude de Jarnut permet de suivre de près les vicissitudes des 9 curtes possédées par la monarchie dans le comté de Bergame. Bien entamé à partir des rois »nationaux« au profit de l'Eglise et de l'aristocratie laïque, le Königsgut ne résiste guère, malgré les efforts d'ailleurs limités dus à Otton I<sup>ett</sup>, à un processus de dissolution auquel met un terme, dès avant 982, la donation par l'impératrice Adélaide à S. Salvatore de Pavie de l'ultime curtis royale du comté,

774 Rezensionen

celle d'Offanengo. Effacé de la carte des implantations domaniales, le pouvoir royal reste présent, directement au gré des apparitions du souverain, indirectement grâce à la présence locale de vassaux royaux (fort peu nombreux), la juridiction évanescente exercée sur les arimanni et surtout, grâce à l'exercice mieux assuré des droits royaux: fodrum auquel l'a. ne juge pas utile, avec raison, de s'attarder après les travaux de C. Brühl, et droits de justice. Nous avons mention de plaids comtaux jusqu'en 1079, d'assises royales à Bergame jusqu'en 1082 et de plaids de missi royaux jusqu'en 1091. Des pages bienvenues sont consacrées aux institutions locales à l'époque lombarde (ducs et gastalds) et surtout à l'époque carolingienne-ottonienne. L'a. ne croit pas pouvoir accepter, dans le cas d'espèce, les théories de P. Delogu sur le caractère essentiellement urbain qu'aurait revêtu l'institution comtale en Italie au IX' siècle. L'exemple de Bergame ne permet guère de douter de sa base territoriale, dès le premier document (843) qui nous montre le comte local dans l'exercice de ses fonctions. A partir du début du X' siècle, la répartition des pouvoirs locaux se clarifie à la suite de la concession par Béranger I" en 904 du districtus civitatis aux évêques, tandis qu'à partir de 921/922, un puissant lignage comtal issu de Giselbert I" établit sur le contado un pouvoir qui ne se désagrège qu'à partir du dernier tiers du XI siècle, selon un schéma bien connu pour d'autres régions: caractère collectif du titre comtal chez les Giselbertides, enracinement des branches latérales dans le contado grâce au cadre nouveau offert par la seigneurie châtelaine, etc. Cette analyse de la »dislocation du pagus« bergamasque permet à l'a. une opportune comparaison avec le cas du Mâconnais.

De même que pour l'étude du pouvoir comtal, le cas des vicomtes de Bergame oblige l'a. à s'écarter des conceptions de W. Sickel amplifiées par P. Delogu, selon lesquelles il faudrait voir dans la version italo-franque du vicecomes le successeur des gastalds royaux lombards, longtemps en concurrence étroite avec les comtes, ces nouveaux venus dans l'administration des cités. L'analyse du cas bergamasque oblige à revenir à une vision plus traditionelle. Les vicomtes attestés dès le début du X' siècle dans le contado y font bien figure de subordonnés des comtes. Quelques indices plaident, au XI' siècle, en faveur de l'hérédité de la charge et les vicomtes de Bergame semblent avoir construit vers le milieu du XI' siècle une sphère éphémère de pouvoir autour de la curtis de Ricengo, pourvue d'un castrum et de la districtio afférente à la seigneurie castrale. Le fait toutefois que la documentation locale ne livre aucune information sur les vicomtes du comté de Bergame entre 962 et 1026 limite la portée de toute conclusion sur la part qu'ils ont pu prendre à la dislocation du comté.

Etudiant ensuite, précisément, la mise en place des nouvelles formes de pouvoir à l'époque post-carolingienne, l'a. fait la place qui lui revient à l'incastellamento. Son fichier lui permet de noter l'apparition avant 1100 de 77 castra dans le contado bergamasque, ce qui donnerait une densité moyenne approximative d'un castrum pour 45 km². Sur certains points, comme la genèse des castra bergamasques, l'étude de Jarnut apporte d'utiles éclaircissements. La liaison entre la curtis et le castrum est à bon droit mise en relief. De même, le fait qu'un nombre notable de castra (23 sur 77) n'est susceptible d'être relié ni au pouvoir public ni à l'initiative des grands propriétaires ecclésiastiques. D'autres vues exposées par l'a. seront accueillies avec beaucoup de réserve. Sans verser au dossier des preuves plus décisives que jadis Fedor Schneider, l'a. croit encore à l'existence (exceptionelle il est vrai sous sa plume!) de »Genossenschaftsburgen«. Que de petits paysans (= alleutiers?), des »kleine oder mittlere Bauern« (p. 96) aient pu sans accord seigneurial fonder par libre association des castra et surtout les doter de terroirs, de pertinentia et d'un district demeure à nos yeux un mythe romantique que dément l'enseignement de toutes les chartes de fondation castrale parvenues jusqu'à nous. D'autres points laissent insatisfait dans le traitement que l'a. réserve à l'incastellamento. S'il a sans doute raison de noter la fréquence dans sa région des castra dérivés d'une curtis du haut Moyen Age (»castelli curtensi« de la terminologie italienne), il est regrettable qu'il n'ait pas sur ce point confronté son expérience aux recherches si fécondes qui ont été menées depuis quelques années dans le même sens pour le Piémont voisin par les médiévistes de l'école de Turin (R. Bordone, R. Comba et A. Settia,

entre autres) dont les travaux fondamentaux sont étrangement passés par Jarnut sous un silence absolu. Il conviendrait d'ailleurs de mieux s'entendre sur le sens même de »castello curtense«, car il n'est guère admissible de présenter d'une manière statique le castrum qui naît aux X'-XI' siècles comme une simple fortification destinée à assurer in situ la survie d'une curtis préexistante. Dans tous les cas où la documentation, si fragmentaire qu'elle soit, permet de projeter quelque éclairage sur les vicissitudes d'un castrum de peuplement, elle nous révèle des processus complexes et dynamiques de restructuration des terroirs et des territoires. On regrette ainsi que l'a. n'ait pas cherché, au moins pour quelques cas, à relier l'incastellamento à l'histoire de l'occupation du sol dans le contado de Bergame. Sur d'autres points encore, son analyse demeure trop superficielle. Les perturbations, par exemple, que l'incastellamento a provoquées, ici comme ailleurs, dans la géographie des plebes et dans l'exercice même des droits paroissiaux (avec l'extension de l'ecclesia castri en tant qu'Eigenkirche) ne sont mentionnées qu'en termes vagues et inadéquats (p. 98).

Des pages plus convaincantes sont consacrées à l'évêque et à sa place dans la cité à l'époque pré-communale, à la montée de la couche dirigeante des cives, à leur participation croissante au gouvernement urbain qui aboutit, sans heurt ni \*révolution\*, à la naissance du consulat au début du XII' siècle, où s'arrête l'ouvrage. Des problèmes importants, comme celui de la signification sociale des confessions de droit, font l'objet d'une tentative prudente et intéressante d'estimation chiffrée.

Les chapitres que l'a. a consacrés à la société bergamasque et à l'économie des X'-XI' siècles révèlent un effort souvent heureux pour tirer honnêtement parti d'une documentation qui ne permet pas toujours d'apporter des réponses originales ou étendues aux grands problèmes aujourd'hui en débat. Il faut à cet égard louer Jarnut pour la prudence avec laquelle il évite, en général, de surinterpréter ses textes. Nous n'en sommes que plus libre pour noter au passage les points sur lesquels il nous semble s'être départi de cette prudence. Par exemple, p. 152: toute tentative pour établir des taux de croissance démographique aux X'-XII' siècles à partir du nombre des enfants vivants mentionnés dans les actes privés constitue un exercice d'arithmétique inutile qui se heurte, de la part des spécialistes de la démographie historique, à des objections de méthode qui doivent faire renoncer à ce genre de calcul. Autre remarque: dans son analyse de la mise en place des structures féodales, l'a. aboutit à une conclusion d'un grand intérêt lorsqu'il place (p. 200) vers le dernier tiers du XI<sup>e</sup> siècle l'étape la plus décisive dans le processus de »féodalisation«. Une telle observation, dont le bien-fondé nous paraît assuré, aurait gagné en relief si l'a. avait relié l'histoire de la féodalisation dans le Bergamasque aux mutations d'ensemble de la société consécutives à la mise en place de la seigneurie castrale. Il aurait surtout convenu de souligner les correspondances chronologiques que révèlent des études récentes sur d'autre régions du pourtour méditerranéen (Catalogne, Languedoc, Provence, Latium). L'article que G. Duby a consacré à ce »noeud chronologique« dans les Mélanges Boutruche (Paris 1976, p. 39-70) lui aurait permis d'étoffer sur ce point sa problématique. On remarquera aussi qu'il y a plus qu'une approximation à écrire (p. 203) que libellus était devenu, pour les notaires du XI' siècle, synonyme de beneficium et de feudum. Ceux-ci étaient simplement conscients de la capacité du libellus, en tant que forme contractuelle préexistante, à se prêter des négoces substantiellement féodaux. Tant et si bien que, lorsque la terminologie féodale eût fini par s'imposer au notariat, le libellus avait conféré au contrat féodo-vassalique en Italie certains caractères particuliers bien connus, tels le versement d'un cens annuel par le vassal fieffé ou le paiement par ce dernier de renovationes dont la périodicité paraît issue de celle des tenures livellaires.

Une exploitation prudente des maigres données quantitatives contenues dans ses chartes permet à l'a. d'aboutir à des conclusions intéressantes sur le problème de l'évolution du prix des terres au XI siècle dans le territoire bergamasque. Il complète ainsi heureusement les conclusions auxquelles était parvenu C. Violante pour le plat-pays milanais à la même époque.

776 Rezensionen

Etudiant le problème de la répartition sociale de la propriété foncière, l'a. a calculé, à la manière de D. Herlihy dans ses travaux de jeunesse, le pourcentage des propriétaires ecclésiastiques tel qu'il ressort des indications de mitoyenneté. Bien qu'il se garde des naïvetés et des erreurs dans lesquelles Herlihy était tombé, on ne dira jamais assez à quel point l'intérêt même de ce genre de calculs paraît médiocre. Une raison de fond à notre scepticisme tient à la dépendance où nous sommes par rapport à des sources qui, de toute manière, privilégient par leur nature ou leurs conditions de conservation la propriété ecclésiastique. Mais à supposer même que ce millier de chartes bergamasques nous offre un échantillon miraculeusement représentatif de la réalité foncière, quel sens donner à l'observation faite par Jarnut comme par Herlihy selon laquelle le pourcentage des propriétés ecclésiastiques diminue régulièrement au long de la période étudiée, passant, dans le Bergamasque, de 55% au IX' siècle à 34% au X' siècle et 25% au XI' siècle? Jarnut se garde bien de croire, comme le faisait Herlihy, à un mouvement somme toute impressionnant de »sécularisation foncière«. Est-ce plutôt une preuve de ce que les propriétaires ecclésiastiques ont mieux réussi que les laïcs dans leurs entreprises de remembrement et que la propriété ecclésiastique, loin de se \*séculariser\*, est au contraire devenue plus compacte dans le courant du XI' siècle? C'est là une hypothèse que l'on ne peut conforter que par une analyse qualitative de la restructuration de la propriété ecclésiastique au XI° siècle, autour de la cité, certes, mais aussi de ses curtes.

Eclairant est à cet égard le dénombrement de Jarnut, qui voit les curtes ecclésiastiques passer dans le comté de Bergame de 8 à 17 entre le X' siècle et la fin du XI' siècle. Mais la structure vive de l'économie et de la dynamique sociale ne s'est-elle pas, entre temps, déportée de la curtis au castrum? C'est là une question qu'il eût convenu de poser en étudiant plus précisément la part prise par l'Eglise dans l'incastellamento, soit comme promotrice de castra dans ses propres curtes, soit dans l'association avec des seigneurs laïcs pour fonder de nouveaux castra, soit enfin dans l'acquisition successive de parts de co-seigneuries ou d'Eigenkirchen castrales.

On ne saurait certes pas reprocher à l'a. le fait que sa documentation ait été si pauvre lorsqu'il s'est agi pour lui de reconstituer les activités artisanales et commerciales à Bergame avant le XII' siècle. Sans doute, cette pauvreté même est-elle une sorte d'indice du niveau modeste atteint par les activités d'échange dans une ville qui était bien loin de connaître un degré de développement comparable à ceux de Milan ou même de Crémone ou de Plaisance. Voulant cependant faire flèche de tout bois, Jarnut a eu l'idée intéressante de totaliser par tranches chronologiques de cinquante ans l'ensemble des sommes d'argent mises en jeu par les transactions (»compravendite«) attestées dans sa documentation. Même s'il convient d'accueillir ces résultats avec une prudence dont l'a. est lui-même bien conscient, les chiffres n'en demeurent pas moins éloquents, en tant qu'approximation très grossière, de l'augmentation considérable de la masse monétaire en circulation à Bergame et dans son contado tout au long de l'époque: les totaux vont en effet (p. 234) de moins de 20 livres d'argent pour la tranche 900-950 à 2.578 livres pour la période 1000-1050! Ces chiffres ne signifient en aucune manière, bien entendu, que la masse monétaire ait fait plus que centupler entre le début du X' siècle et le milieu du XI' siècle. Dans une mesure impondérable mais certaine, ces résultats sont en effet imputables à un quadrillage documentaire plus serré et à des mutations sociales indépendantes du facteur monétaire. Il conviendrait aussi (ce que Jarnut n'a pas fait), de tenir compte non seulement de la masse monétaire mais aussi de la vitesse de circulation de cette masse et de la liquidité croissante de la monnaie que traduit, entre autres, la dépréciation constante des espèces en cours. On doit regretter à cet égard que l'a. n'ait pas utilisé les travaux de R. Lopez, Ph. Grierson, C. M. Cipolla, qui lui auraient sans doute permis de mieux intégrer son étude dans la problématique générale sur la fonction de la monnaie en Italie au haut Moyen Age.

Deux remarques pour terminer, qui traduisent deux regrets. La première tient au fait qu l'a., par souci peut-être excessif de clarté, s'en est trop rigoureusement tenu à un plan »à tiroirs« un peu scolaire (histoire politique, institutionnelle, sociale, économique) qui l'a conduit à négliger ces articulations et interactions entre structures qui forment un des intérêts majeurs de l'histoire régionale. Notre second regret, qui est plus platonique, tient au découpage chronologique choisi. Tout compte fait, on sait peu de choses sur le substrat lombard et même carolingien, qui aurait pu offrir matière à un chapitre introductif. Sans aucun doute d'autre part, le premier quart du X' siècle, avec la mainmise épiscopale sur la cité et l'implantation durable des Giselbertides dans le contado marque-t-il le point de départ le plus indiqué pour une étude qui, comme celle que H. Keller vient de consacrer à Milan, n'aurait pas exclu ainsi le XII' siècle de son champ d'enquête. Un tel regret, est-t-il besoin de le préciser, n'a rien d'une critique. Il serait injuste de perdre de vue l'essentiel: tel qu'il est, par le traitement presque toujours rigoureux et prudent d'une documentation inégale, l'ouvrage de Jörg Jarnut apporte une contribution probe, solide, pleinement estimable, à notre connaissance de l'Italie du Nord à l'époque précommunale.

Pierre Toubert, Paris

Quellen zur Geschichte der Alamannen vom Geographen von Ravenna bis Hermann von Reichenau (Quellen zur Geschichte der Alamannen IV), traduites par Camilla DIRLMEIER, commentées par Klaus Sprigade, Sigmaringen (Jan Thorbecke) 1980, in-4°, 62 p. (Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Kommission für Alamannische Altertumskunde. Schriften, 6).

A l'origine de la série »Quellen zur Geschichte der Alamannen« (sources concernant l'histoire des Alamans) se trouve l'initiative de la Commission pour les antiquités alémanniques (Heidelberg), fondée par l'archéologue Vladimir Milojĉić qui mourut prématurément en 1978, ainsi que son vice-président, l'historien Peter Classen († le 23 décembre 1980).

Le fascicule dont il s'agit ici, constitue la quatrième partie d'une collection d'extraits de sources, avec traduction en allemand, se rapportant à l'histoire des Alamans, dès le III<sup>e</sup> siècle, avec un fasc. 1 »De Dion Cassius à Ammien Marcellin« (1976), et un grand nombre de textes pour la période de la fin du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle en fasc. 2 »De Libanios à Grégoire de Tours« (1978), avec des extraits de Symmaque, de l'Histoire Auguste, de la Notice des dignités, Eugippe, Cassiodore, etc.: 33 extraits en tout, avec deux suppléments pour le fasc. 1.

La période médiévale, du VI siècle à 750 environ, est couverte par les deux fascicules 3 et 4. Etant donné le caractère souvent hétérogène des sources relatives au sujet, un ordre strictement chronologique des extraits rassemblés, comme dans les fascicules antérieurs, était exclu. C'est ainsi que le fasc. 3 »De Marius d'Avenches à Paul Diacre« (1979) réunit surtout les renseignements d'annales carolingiennes et des sources autour de l'histoire ancienne du monastère de Saint-Gall (Jonas, Frédégaire, une vie de saint Germain de Grandval, les deux vitae de saint Gall et celle de saint Otmar).

Les sources du fasc. 4 se présentent sous une forme encore plus hétérogène, par la date souvent tardive de leur élaboration: »Sources concernant l'histoire des Alamans, du Géographe de Ravenne jusque Hermann de Reichenau« (pour les données bibliographiques, voir plus haut). Il s'agit, à côté de huit textes hagiographiques dont il sera question ultérieurement, de textes produits par quatre auteurs: d'abord l'anonyme Géographe de Ravenne, avec une description de la terre dans la tradition antique, œuvre d'une époque entre la fin du VII et le milieu du IX siècle. On trouve là, entre autres, dans une énumération substantielle des villes de la patria Suavorum que et Alamannorum (Ravennatis anonymi Cosmographia IV, 26, 1–5), Langres, Besançon, Mandeure, Strasbourg, Worms, Cure, etc.

Du »Breviarium regum Francorum» (826) d'Erchanbert on a tiré un petit passage concernant l'opposition des ducs des Alamans, à la fin de la période mérovingienne, vis-à-vis des duces Franchorum (les majordomes carolingiens, habituellement intitulés principes Francorum), et de